



Obtention d'une promesse de vente

Par **chris69690**, le **08/10/2010 à 10:56**

Bonjour,

nous avons signé un compromis de vente avec une agence immobilière il y a presque 2 ans mais celle-ci a fait faillite. Le maire de la commune souhaite racheter les terrains car ayant avancé les viabilités la mairie voudrait récupérer cette somme, nous de notre côté avons fait une offre au liquidateur sans recevoir de réponse. nous avons donné l'accord à la mairie au mois d'avril de reprendre les terrains, celle-ci nous avait affirmé devant notre notaire qui allait être propriétaire des terrains dans les 2 mois nous sommes début octobre et il y a toujours rien. nous avons perdu le doublement du prêt à taux zéro et à la fin de l'année nous allons perdre les 50% du doublement du PTZ. quelles sont nos recours sachant que nous avons toujours notre compromis signé avec l'agence immobilière
en vous remerciant dans l'attente d'une réponse